



DECISION MUNICIPALE N° 03/DM/REN/DMD/C.KFU/SG

Portant attribution de marchés dans la Commune de Kalfou.

Le Maire de la Commune de Kalfou.

Vu La constitution ;
 Vu La Loi 2019/024 du 24 décembre 2019 portant code général des Collectivités Territoriales décentralisées ;
 Vu Le Décret N°77/91 du 25 mars 1977 déterminant les pouvoirs de tutelle sur les communes, syndicats des communes et établissements communaux, modifié et complété par le Décret N°90/1464 du 09 Novembre 1990 ;
 Vu Le Décret N°93/321 du 25 Novembre 1993 portant création de la commune Rurale de Kalfou ;
 Vu Le Décret N°2018/012 du 11 juillet 2018 portant régime financier de l'Etat et autres entités publiques ;
 Vu Le décret n°2022/302 du 14 juillet 2022 portant nomination des Préfets, dont Monsieur NDONGO NDONGO Jean Lazare, Administrateur civil principal, au poste de Préfet du département du Mayo-Danay ;
 Vu L'Arrêté N°000361/A/MINDEVEL du 12 Mars 2020 constatant l'élection du Maire et des Adjoints au Maire à l'Issue du scrutin du 09 Février 2020 dans la Commune de Kalfou, Département du Mayo-Danay, Région de l'Extrême-Nord ;
 Vu Le budget communal de l'exercice 2025 ;
 Sur proposition de la commission interne de passation des marchés ;
 Considérant les nécessités de service ;

DECIDE :

Article 1^{er} : Est adjudicataire du marché ci-après, l'établissement suivant :

Référence du projet	Financement	Adjudicataire	Montant TTC	Délai
Appel d'offres national ouvert n°02/2025/AONO/C-KALFOU/CIPM/T-BEC du 12/02/2025 en procédure d'urgence pour les travaux de construction d'un bloc de deux salles de classe à l'EP de MISKINE (lot 2) dans l'Arrondissement de Kalfou, Département du Mayo-Danay, Région de l'Extrême-Nord.	BIP MINEDUB 2025	ETS DJAODE LAMBE, BP KALFOU, TEL : 691996411 / 693170029	22 000 000	03 mois

Article 2 : Le Directeur de l'établissement suscité est instantanément invité à prendre contact avec le Maître d'ouvrage pour la suite de procédure.

Article 3 : La présente Décision qui sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera.

Ampliations :

- PREFET/MD/YGA
- DDMAP/MD
- DDTP/MD
- DDEPAT/MD
- ARMP
- PdtCIPM
- Intéressé
- Chrono/Archives



Kalfou, le 24 MARS 2025

Le Maire,

Autorité Contractante

Le Maire

BOGABELE JEAN EMANUEL

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
 Paix -Travail- Patrie

 MINISTERE DE LA DECENTRALISATION ET
 DU DEVELOPPEMENT LOCAL

 REGION DE L'EXTREME-NORD

 DEPARTEMENT DU MAYO-DANAY

 COMMUNE DE KALFOU

 SECRETARIAT GENERAL



REPUBLIC OF CAMEROON
 Peace-Work-Fatherland

 MINISTER OF DECENTRALIZATION AND
 LOCAL DEVELOPMENT

 FAR NORTH REGION

 MAYO-DANY DIVISION

 KALFOU COUNCIL

 GENERAL SECRETARY

COMMUNIQUE D'ATTRIBUTION

N° 03 /CA/C-KFU/2025.

Le Maire de la Commune de Kalfou, Autorité contractante
communique :

L'Etablissement ci-après, suite à la passation des marchés par la commission interne, est déclaré attributaire de Marché suivant :

Référence du projet	Financement	Adjudicataire	Montant TTC	Délai
Appel d'offres national ouvert n°02/2025/AONO/C-KALFOU/CIPM/T-BEC du 12/02/2025 en procédure d'urgence pour les travaux de construction d'un bloc de deux salles de classe à l'EP de MISKINE (lot 2) dans l'Arrondissement de Kalfou, Département du Mayo-Danay, Région de l'Extrêm-Nord.	BIP MINEDUB 2025	ETS DJAOBE LAMBE, BP KALFOU, TEL : 691996411 / 693170029	22 000 000	03 mois

Le Directeur de l'Entreprise ci-dessus désignée est prié de prendre attache avec le Secrétaire Général de la Commune de Kalfou pour les modalités pratiques d'élaboration de la Lettre-commande y afférente.

Ampliations :

- PREFET/MD/YGA
- DDMAP/MD
- DDTP/MD
- DDEPAT/MD
- ARMP
- Pdt/CIPM
- Intéressé
- Chrono/Archives

Kalfou, le 24 MARS 2025

Le Maire,
Autorité Contractante



GOGOBELE JEAN EMMANUEL